



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

AVIS AU PUBLIC

Base sport nature de Lannion

Enquête publique unique, préalable à la déclaration
d'utilité publique et parcellaire,
sur la commune de Ploubezre, par la commune de Lannion.

Arrêté préfectoral du 11 09 17

En application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et à la demande du maire de Lannion, le projet de régularisation de l'implantation des ouvrages de la base sport nature de Lannion, sur la commune de Ploubezre, par la commune de Lannion, fera l'objet d'une enquête publique unique parcellaire, et préalable à la déclaration d'utilité publique, du **lundi 23 octobre 2017 au vendredi 24 novembre 2017 inclus**, soit une durée d'enquêtes de 33 jours, en mairies de Ploubezre (siège de l'enquête), et de Lannion.

Le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Claude Bellec, commandant de Police en retraite, comme commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné après interruption de l'enquête.

Les pièces des dossiers et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, seront déposés aux mairies de Lannion et de Ploubezre, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et horaires d'ouverture suivants :

Mairie de Ploubezre : Place des anciens combattants – 22300 – Ploubezre
ouverte du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le lundi ouvert de 9h00 à 12h00
le samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Lannion : Place du général Leclerc – BP 30 344 - 22303 – Lannion
ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00

Pendant la durée des enquêtes, toute personne pourra prendre connaissance sur place du dossier, consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres aux heures d'ouverture des mairies, ou les adresser avant la fermeture des enquêtes (soit jusqu'au 24 novembre 2017 à 17h00), à M. Bellec, commissaire enquêteur, soit par écrit à son attention, à la mairie de Ploubezre, (Place des anciens combattants – 22300 – Ploubezre), siège de l'enquête, soit par courriel à son attention également, en précisant en objet « enquête publique base sport nature Lannion » à l'adresse suivante :

pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr.

Ces contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles sur le site internet de la préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr, (rubrique publication/enquêtes publiques) et seront transmises au commissaire enquêteur qui les annexera au registre situé au siège de l'enquête.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public à la mairie de Ploubezre :

- **Le lundi 23 octobre 2017**, de 9h00 à 12h00,
- **Le samedi 4 novembre**, de 9h00 à 12h00,
- **Le vendredi 24 novembre 2017**, de 14h00 à 17h00,

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans un document séparé, il donnera ses conclusions motivées et personnelles.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée aux mairies de Lannion et Ploubezre. Les personnes intéressées pourront obtenir communication des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au Préfet, selon les conditions prévues à l'article R112-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Dans le mois suivant la publication de cet avis, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître auprès de la mairie de Lannion (Place du général Leclerc – BP 30 344 - 22303 – Lannion), autorité expropriante, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à indemnité (art. L311-3 du code de l'expropriation).